

Lecture des compteurs d'eau et vente de licences pour chiens et chats

Brossard entreprend sa tournée du territoire

Brossard, le 1^{er} mai 2013 – Dès la mi-mai, des préposés mandatés par la Ville de Brossard commenceront à recueillir les données des compteurs d'eau des propriétés résidentielles du territoire et vendront, par la même occasion, des licences de chiens et de chats aux propriétaires brossardois.

Lecture des compteurs d'eau

Ces préposés sont tous munis d'une carte avec photographie ainsi que d'une lettre de présentation les identifiant comme étant des employés de la Ville de Brossard. Ils peuvent se présenter le jour, de même qu'en soirée et la fin de semaine.

Une carte sera laissée dans la boîte aux lettres du propriétaire absent. Il est important de noter que le propriétaire doit effectuer la lecture de son propre compteur d'eau, remplir la carte et la retourner à la Ville, le plus tôt possible.

Si la Ville ne reçoit pas la carte de lecture dans les délais, une facture sera émise suivant une estimation de la consommation d'eau sur une base annuelle.

Licences de chiens et de chats

Au moment de la visite du préposé pour la lecture du compteur, il sera aussi possible d'acheter une licence pour un chien ou pour un chat, sur place, sans que le propriétaire n'ait à se présenter à l'hôtel de ville par la suite.

- Licence pour un chien : 30 \$
Rabais de 10 \$ avec preuve de stérilité de l'animal
- Licence pour un chat : 20 \$

Pour plus de renseignements concernant la lecture des compteurs d'eau et les licences pour animaux, communiquez avec le service Info-taxes de la Ville au 450 923-6329 ou à info-taxes@brossard.ca.